

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19h45 :

Le projet de règlement numéro 2012-231 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relativement aux zones 103, 301 et 401.

Le maire explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 12 novembre 2013 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Robert Leclerc;
Richard Sabourin;
Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;
Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

312-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Entente avec la Fabrique St-Éphrem pour le stationnement de l'Église;
- 10.2 Remplacement du média filtrant à la station d'eau potable.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

313-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1er octobre 2013.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

314-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2013 au montant de 180 411,27 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 51 368,05 \$.

3.2 Paiement à l'entreprise « Traffic innovation inc. »

CONSIDÉRANT LA facture numéro 407688 de l'entreprise «Traffic innovation inc.», concernant la fourniture et l'installation d'un abri métallique, d'une somme de 30 072,86 \$, taxes incluses, telle que soumissionnée lors de l'appel d'offres numéro 2013-002;

315-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le paiement de la facture numéro 407688 pour une somme de 30 072,86 \$, taxes incluses, soit effectué à l'entreprise «Traffic innovation inc.»

3.3 Décompte progressif numéro 1 - projet de construction d'une patinoire extérieure

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro 1 présenté par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj inc.», dûment mandaté par la résolution 216-07-2013 afin d'effectuer le processus de soumissions, la surveillance de la mise en place des fondations ainsi que la surveillance des travaux incluant la mise en place du béton;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 1 s'établit à 102 091,11 \$ incluant les taxes et une retenue de 5%;

316-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 1, et ce, pour une somme de 102 091,11 \$ à l'entrepreneur «Lambert & Grenier inc.»;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 1.

4. ADMINISTRATION

4.1 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

317-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit payé à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote-part pour l'année 2013 au montant de 1 750,00 \$.

4.2 Achat du Manuel de l'Élu municipal

Point retiré.

4.3 Délégation d'un représentant municipal pour le Conseil d'établissement de l'école de la Croisée

318-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit nommée madame Barbara Beugger comme représentante municipale au Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

4.4 Demande de contribution pour le service de collation pour les enfants de l'École de la Croisée

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière du Comité des paniers de Noël du village d'Upton visant à maintenir le service de collation santé qui est offert à certains enfants de l'école de la Croisée;

CONSIDÉRANT QUE L'École de la Croisée a également présenté une demande;

319-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande d'aide financière du Comité des paniers de Noël du village.

4.5 Demande de contribution pour les paniers de Noël

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière du Comité des paniers de Noël du village d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les paniers de Noël sont remis à plus de trente familles à faible revenu de la Municipalité;

320-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit remis au Comité des paniers de Noël du village d'Upton.

4.6 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Yves Croteau, Robert Leclerc, Claude Larocque, Richard Sabourin et Guy Lapointe ainsi que de mesdames Nicole Ménard et Barbara Beugger.

4.7 Dépôt du rapport du Maire et sa publication

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, monsieur le maire dépose son rapport de 2013. Le rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité.

4.8 Dépôt du rôle de perception général

Conformément aux articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rôle général de perception préparé en date du 1er novembre 2013. Elle mentionne que conformément au Code, il y aura un second rôle de perception qui sera déposé en début d'année, et ce, aux fins de la taxation annuelle 2014.

4.9 Fermeture du bureau municipal pour la période de Noël

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël et celle du jour de l'an seront un mercredi cette année;

CONSIDÉRANT QUE la période de Noël est un moment peu achalandée au bureau municipal;

321-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement.

4.10 Offre de service pour la gestion documentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité;

322-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée l'offre de service pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 1 725,00 \$.

4.11 Dépôt de la résolution numéro 13-10-273 de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains relative à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Guilmain-Phaneuf

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose la résolution numéro 13-10-273 de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains relative à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Guilmain-Phaneuf et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.12 Formation obligatoire destinée aux élus municipaux

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les élus municipaux se voient dans l'obligation de suivre une formation;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont suivi cette formation à l'exception de monsieur Richard Sabourin qui en est à son premier mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif général du cours est d'outiller l'élu municipal afin qu'il soit en mesure de parfaire ses connaissances en matière d'éthique et de déontologie appliquées au domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE la formation est au coût de 215,00 \$, plus les taxes applicables;

323-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'inscrire le conseiller, monsieur Richard Sabourin, et ce, au montant de 215,00 \$ plus les taxes applicables et les frais inhérents à cette formation.

4.13 Renouvellement de l'entente du Service aux sinistrés entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE l'entente du Service aux sinistrés entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne est échue depuis le 5 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à cette entente servent au maintien et à la formation des ressources bénévoles impliquées au sein de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont calculés à raison de 0,15 \$ par habitant pour un total de 308,85 \$ pour le renouvellement de l'entente;

324-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit renouvelée l'entente du Service aux sinistrés entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient mandatés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;

QUE soient acheminés les documents requis ainsi qu'un chèque au montant de 308,85 \$ afin de couvrir les frais de renouvellement de l'entente, et ce, pour une période d'un an.

4.14 Nomination du maire suppléant

325-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de nommer monsieur Guy Lapointe maire suppléant de la Municipalité. Il remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés.

4.15 Obligation série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 240-09-2013, relativement au refinancement de la série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux, envoyée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT LA facture reçue du MAMROT démontrant une omission de refinancer les obligations de la série CH groupe 14 au montant de 81 506,59 \$ ainsi que le groupe 16 au montant de 2 124,42 \$;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau groupe pourrait être créé pour remplacer les groupes 14 et 16;

326-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de réitérer la demande de refinancement pour la série CH.

327-11-2013

4.16 Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Organisme de Bassin Versant de la Yamaska, et ce, pour un montant de 50,00 \$.

4.17 Partage des responsabilités des élus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin de prendre des décisions sur les orientations et les priorités de la Municipalité;

328-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient assignées les responsabilités suivantes aux élus :

- Incendie : Messieurs Robert Leclerc et Guy Lapointe ;
- Loisirs et culture : Madame Nicole Ménard et monsieur Claude Larocque;
- Transport et hygiène du milieu : Messieurs Guy Lapointe et Richard Sabourin;
- Ressources humaines : Madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque;
- Finances : Madame Barbara Beugger et monsieur Robert Leclerc.

À noter que Monsieur Yves Croteau, maire, assistera les élus dans toutes les responsabilités énumérées.

4.18 Assurance responsabilité civile de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance actuelle de la Municipalité couvre jusqu'à 7 000 000,00 \$ pour responsabilité civile;

CONSIDÉRANT QU'avec le coût de la vie actuel, si un sinistre important survient, cette limite peut être dépassée;

CONSIDÉRANT QUE pour une limite d'assurance de 10 000 000,00 \$, la Municipalité devrait ajouter 2 463,00 \$ de surprime;

329-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, de demander à madame Nicole Gaudette, courtière d'assurance attitrée à la Municipalité chez Chapdeleine Assurances & Services Financiers inc., l'augmentation de la limite d'assurance en responsabilité civile à 10 000 000,00 \$.

4.19 Adhésion annuelle à Québec Municipal – Service internet 2014

CONSIDÉRANT QUE le site web Québec Municipal est un outil mis à la disposition de la communauté municipale et que le MAMROT souhaite l'appui financier des partenaires municipaux puisque les municipalités et leurs partenaires en sont les principaux utilisateurs et bénéficiaires;

330-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Upton à Québec Municipal, pour l'année 2014, et d'autoriser le paiement d'un montant de 316,18 \$, taxes incluses.

4.20 Acquisition de l'immeuble sis au 726, rue Brasseur

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 224-07-2013 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires acceptent la proposition d'achat de la Municipalité;

331-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour et au nom de la Municipalité aux fins de l'acquisition de l'immeuble sis au 726, rue Brasseur, lots 1 957 883 et 1 957 611;

QUE le contrat soit conforme aux conditions énumérées à la proposition d'achat.

4.21 Délégation d'un représentant municipal pour le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation

332-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit nommés madame Nicole Ménard et monsieur Richard Sabourin comme représentants municipaux au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

4.22 Adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.23 État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le second rapport (semestriel) comparatif des revenus et des dépenses.

Le Conseil municipal en prend acte.

4.24 Dépôt des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable 2011 et 2012

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les rapports annuels sur la gestion de l'eau potable 2011 et 2012 et tous les membres du conseil prennent connaissance des rapports et des recommandations.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2013;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues;

CONSIDÉRANT LA recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard;

333-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'acquisition des équipements pour une somme de 7 575,43 \$, plus les taxes applicables.

5.2 Achat de vêtements pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LES besoins pour le Service de sécurité incendie d'acheter des vêtements;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2013;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Martin & Lévesque inc. pour des pantalons, des chemises et des cravates, et ce, pour une somme de 599,80 \$;

334-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'acquisition de vêtements pour un montant de 599,80 \$, plus les taxes applicables.

5.3 Location d'un garage de stationnement pour le camion pompe-citerne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la location d'un garage chauffé pour la période hivernale afin d'y stationner le camion pompe-citerne;

335-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de louer l'espace de monsieur Denis Durand du 30 novembre au 30 avril 2014, pour le même tarif que l'an dernier soit un montant mensuel de 450,00 \$.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2013

336-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de novembre 2013, un budget de 7 171,06 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter.

6.2 Modification de la résolution 307-10-2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 307-10-2013 au quatrième alinéa afin qu'il soit inscrit :

«QUE la résolution 258-09-2013 ne s'applique plus à monsieur André Lusignant»;

337-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de modifier la résolution numéro 307-10-2013 afin que la résolution numéro 258-09-2013 ne s'applique plus à Monsieur André Lusignant.

6.3 Résultat des soumissions concernant la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2013-004 pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Carrière d'Acton Vale Itée	49 634,71 \$
Les Carrières St-Dominique Itée	47 772,11 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Carrières St-Dominique Itée est le plus bas soumissionnaire conforme;

338-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Les Carrières St-Dominique Itée pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver.

6.4 Abrogation de la résolution numéro 290-10-2013 intitulée « Réparation de la brique au centre communautaire »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton, aux termes de la résolution numéro 290-10-2013, a retenu les services de l'entreprise Pha-Bric enr. pour effectuer la réparation de la façade complète incluant refaire les joints en gris au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait être admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu est disposé à annuler les travaux, et ce, sans compensation;

339-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit abrogée la résolution numéro 290-10-2013 intitulée « Réparation de la brique au centre communautaire».

6.5 Embauche d'un employé surnuméraire pour le déneigement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Daigneault s'est désisté pour le déneigement (résolution numéro 258-09-2013);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un employé surnuméraire pour la période de déneigement;

340-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soient retenus les services de monsieur Luc Laurandea;u;

QUE monsieur Laurandea;u facturera les heures travaillées à un taux de 24,00 \$ incluant tous les frais;

QUE l'équivalent de 300 heures de travail lui soient garanties.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Publicité dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE la Voix de l'Est procède à son cahier annuel consacré à la MRC d'Acton et que cette édition spéciale est distribuée à plus de 37 000 lecteurs;

CONSIDÉRANT QUE la date de parution de cette édition est prévue pour le 28 novembre 2013 et qu'il serait opportun de publiciser le Marché de Noël;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 307,00 \$ pour ¼ de page en noir et blanc;

341-11-2012

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit réservé un espace publicitaire dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC d'Acton, et ce, pour un montant de 307,00 \$, plus les taxes applicables.

8.2 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues pour l'édition et l'impression du Bavard 2014;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par «les Publications Municipales» soit :

- 16 pages = 858,00 \$, plus les taxes applicables;
- 20 pages = 960,00 \$, plus les taxes applicables;
- 24 pages = 1 120,00 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par l'entreprise «Sercost Lettrage – Imprimerie» soit :

- 20 pages = 925,00 \$, plus les taxes applicables;
- 24 pages = 1 017,50 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT LES modèles de journaux municipaux soumis par l'entreprise «Sercost Lettrage – Imprimerie»;

CONSIDÉRANT L'excellent travail d'édition et de conception de l'entreprise «Les Publications Municipales» ;

CONSIDÉRANT LES redevances versées annuellement par «Les Publications Municipales»;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Sercost Lettrage – Imprimerie» n'a pas été en mesure d'estimer les redevances que la Municipalité recevraient;

CONSIDÉRANT QUE les redevances de la vente de la publicité aident à financer le coût du journal municipal;

342-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que l'entreprise «Les Publications Municipales» soit retenue pour l'année 2014.

8.3 Demande de traverses du Club de Motoneige ASAN Inc.

CONSIDÉRANT LA demande de traverses du Club de Motoneige ASAN Inc. à l'effet que les motoneigistes traversent certains chemins de juridiction municipale aux endroits suivants :

- Rang du Carré;
- 5e Rang;
- Rang de la Carrière, face au 428;
- Rang de la Carrière, à l'entrée du 431;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une collaboration municipale à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques afin d'assurer la sécurité des motoneigistes;

343-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'accepter la demande de traverse du Club Motoneige ASAN Inc.

8.4 Demande de contribution financière de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe concernant un stage en France pour les élèves en secrétariat et comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE les élèves ont un budget limité et que le soutien des gens du milieu est indispensable;

344-11-2013

En conséquence, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le conseil prend bonne note de la demande de contribution financière de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.

8.5 Demande d'aide financière du Musée St-Éphrem

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière du Musée St-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE cet argent sert principalement à promouvoir le musée par différents médias;

345-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QU'un montant de 1 000,00 \$ soit versé en janvier 2014 pour l'année 2014.

8.6 Participation au souper-bénéfice au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT L'invitation adressée au Conseil pour participer au souper-bénéfice organisé par la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà versé une aide financière à la fondation en 2013;

346-11-2013

En conséquence, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité n'effectuera pas l'achat de billets.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Mandat à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour la préparation de projets de règlements

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les dispositions concernant les espaces tampons ainsi que pour revoir l'article 20.2.1;

347-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit mandatée la Municipalité régionale de comté d'Acton pour la rédaction de projets de règlements afin de réviser les dispositions relatives aux espaces tampons ainsi que pour revoir l'article 20.2.1.

9.3 Adoption du second projet de règlement numéro 2013-240 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relativement aux zones 103, 301 et 401

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance publique numéro 301 à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 103 et d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 401 à même une partie de la zone 301;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A. – 19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Guy Lapointe lors d'une séance du conseil tenu le 3 septembre 2013;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 12 novembre 2013, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu le second projet de règlement plus de 48 heures avant cette assemblée;

348-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le second projet de règlement numéro 2013-240 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relativement aux zones 103, 301 et 401, soit adopté tel que rédigé.

9.4 Demande de dérogation mineure de monsieur André Pothier

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure de monsieur André Pothier à l'égard des lots 1 957 126, 4 069 617 et 4-069-620 situé au 1054, rang de la Chute, en zone agricole (503);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une marge de recul avant d'un bâtiment accessoire de 6,42 mètres au lieu de 10,0 mètres, qui correspond à la marge de recul avant minimale, pour la zone 503, prévu à la grille des usages principaux et des normes, du règlement de zonage # 2002-90;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise aussi à autoriser l'implantation du même bâtiment accessoire dans la cour avant du bâtiment principal au lieu d'une implantation dans la cour latérale ou la cour arrière du bâtiment principal prescrit par les articles 6.2.3 et 6.2.4 du règlement de zonage #2002-90;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques limités de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit autorisée avec la condition qu'advenant un sinistre majeur ou une démolition volontaire du garage, la reconstruction devra se faire en conformité avec la réglementation municipale en vigueur;

349-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure de monsieur André Pothier pour autoriser une marge de recul avant de 6,42 mètres et d'autoriser l'implantation dans la cour avant de la résidence;

QUE la présente autorisation prendra fin et deviendra nulle et sans effet le jour de tout sinistre majeur ou d'une démolition volontaire du garage et ainsi la reconstruction devra se faire en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

10. DIVERS

10.1 Entente avec la Fabrique St-Éphrem pour le stationnement de l'Église

350-11-2013

CONSIDÉRANT LA résolution 285-10-2013 relative à une entente avec la Fabrique St-Éphrem pour le stationnement de l'Église;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater monsieur Yves Croteau, maire, ainsi que madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir.

10.2 Remplacement du média filtrant à la station d'eau potable

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 195-06-2013 relative à la réalisation d'un essai pilote sur le traitement du fer et du manganèse par différents médias à la station de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier fourni par monsieur Quentin Deroo, chargé de projet de la firme Aquatech, le lundi 2 décembre les résultats seront connus et la Municipalité pourra procéder à la commande du média filtrant le plus performant pour 2 des 3 filtres;

CONSIDÉRANT QUE les médias testés ont coûtés environ 8 000,00 \$ chaque, plus les taxes applicables;

351-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour procéder à l'achat du média filtrant qui sera recommandé par la firme Aquatech, Société de gestion des eaux inc. ainsi que pour contracter les services d'Aquatech pour le remplissage des filtres;

QU'un budget d'environ 20 000,00 \$ soit alloué pour l'achat de média et le remplissage des filtres.

10.3 Dîner de Noël pour les enfants de l'École de la Croisée

CONSIDÉRANT LA tenue du dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée en décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait parrainer une classe dans le but d'offrir aux enfants un cadeau collectif et éducatif;

CONSIDÉRANT QUE des commerces et des industries d'Upton seront sollicités pour parrainer une classe, et ce, pour un montant de 100,00 \$;

352-11-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit offert dans le cadre du dîner de Noël pour le parrainage d'une classe de l'École de la Croisée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois d'octobre 2013.

353-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2013.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

354-11-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbra Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente séance soit levée à 21h00.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.